

FICHE SIGNALÉTIQUE

FCP INVEST EQUILIBRE

FCP

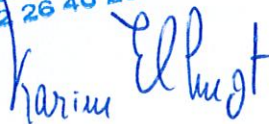
Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 29/07/2021 sous la référence n° VP21141


Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne
Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note.

SOGECAPITAL GESTION
55, Bd. Abdelmoumen
CASABLANCA
Tél : 05 22 43 98 10
Fax : 05 22 26 40 25


Karim Elhug



I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : Diversifié
- Indice de référence : 80% MBI Moyen Terme et 20% Masi

MBI : Moroccan Bond Index. Source de publication de l'indice : BMCE CAPITAL

Masi : Moroccan All Shares Index. Source de publication de l'indice : Le site de la Bourse de Casablanca

- Objectifs de gestion : L'objectif du FCP est d'optimiser pour ses souscripteurs le couple risque-rendement, à travers des investissements en produits de taux et une diversification en actions tout en visant la préservation du capital.
- Stratégie d'investissement :

Le FCP sera investi au maximum à hauteur de 60% sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM actions et liquidités, en actions, en certificats d'investissements et en droits d'attribution ou de souscription inscrits à la cote de la Bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM Obligations, créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances Par ailleurs le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif à des opérations de placement portant sur des actifs libellés en devises à l'étranger dans le respect des conditions réglementaires en vigueur.

Le FCP sera investi en :

- Actions ;
- Certificats d'investissement et droits d'attribution ou souscription ;
- Titres de créances négociables ;
- Titres de créance émis ou garantis par l'Etat ;
- Obligations privées ;
- Titres d'OPCVM ;
- Titres de fonds de placements collectifs en titrisation ;
- Titres d'organismes de placement collectif en capital ;
- Placement en devises à l'étranger tout en respectant la réglementation en vigueur ;
- Dépôts à terme ;
- Créances représentatives de pension ;
- Le fonds pourra réaliser des opérations de prêt-emprunt de titres dans le respect des règles et des conditions de la réglementation en vigueur ;
- Le fonds pourra également investir dans des obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts.
- Durée de placement recommandée : 3 ans minimum.
- Souscripteurs concernés : **Grand public. Personnes physiques ou morales résidentes et non résidentes.**



II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01/01** au **31/12**
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée le 1er jour ouvrable qui suit son calcul dans les locaux de Sogécapital Gestion et dans le Réseau de la Société Générale Marocaine de Banques. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB), ainsi qu'au siège de Sogécapital Gestion au plus tard à 10h30 le jour de calcul de la valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Capitalisant. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode des « Intérêts courus ».**



III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 2% HT maximum des montants souscrits, dont 0,20 % incompressible acquis au FCP.**
 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats s'élèvent à 2 % HT maximum des montants rachetés, dont 0,10% incompressible acquis au FCP.**
 - Cas d'exonération :
 - **Pour les souscriptions/rachats effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat/souscription portant sur la même quantité et enregistré sur la même valeur liquidative, le prix de la souscription/rachat est égal à la valeur liquidative.**
- Frais de gestion :
 - **Le taux des frais de gestion maximum est de 2% H.T l'an. Les frais de gestion devant être encourus par un OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Sogécapital Gestion.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal
(2) Frais Commissaire aux comptes	12 000,00 Dhs H.T
(3) Commissions AMMC	0,025% H.T
(4) Frais Dépositaire	0,04 % H.T
(5) Commissions Maroclear (compte de droits d'admission)	0,01 ‰ Taux annuel HT
(6) Commissions Maroclear (compte de gestion du compte émission)	300 DH Tarif mensuel HT
Frais de gestion -Sogécapital Gestion	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5) -(6)



IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **15/07/2017, GP17026**
- Société de gestion : **SOGECAPITAL GESTION**
- Dépositaire : **SGMB**
- Commercialisateurs :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Adresse	Téléphone
Société Générale Marocaine de Banques	Directeur d'agence ou chargés de comptes auprès du réseau SGMA	55 Bd ABDELMOUMEN – Casablanca	0522 43 88 88
SOGECAPITAL GESTION	Direction Commerciale	55 Bd ABDELMOUMEN – Casablanca	0522 43 98 10

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

